

# Aide à la mise en place d'un traitement de substitution aux opiacés

## MODE D'EMPLOI



### Aide à la mise en place

En 2012, en Bretagne, plus de 95% des médecins libéraux ayant prescrit au moins une fois un MSO (médicament de substitution aux opiacés)\* sont des généralistes et plus de 96% des officines ont délivré au moins une fois un MSO, plaçant ainsi ces professionnels de santé de 1<sup>er</sup> recours en acteurs incontournables de la prise en charge de la dépendance avérée aux opiacés.

\*MSO : BHD et méthadone



## Qu'est ce que la BHD ?

La BHD, buprénorphine haut dosage, est un médicament de substitution aux opiacés (MSO), que tout médecin peut prescrire.



### ATTENTION

La BHD ne doit pas être utilisée dans le traitement des dépendances à des produits non opiacés (cocaïne, cannabis, alcool...)

### MAIS

Elle peut être utilisée dans le cas de coaddiction incluant un opiacé.



## Quand prescrire la BHD ?

La BHD est indiquée dans le traitement substitutif de la pharmacodépendance avérée aux opiacés.

### DANS QUEL CADRE PRESCRIRE LA BHD ?

Le traitement par BHD s'inscrit dans le cadre d'une thérapeutique globale de prise en charge médicale, sociale et psychologique.

## RECOMMANDATION IMPORTANTE :

### Objectiver la consommation antérieure d'opiacés

#### POURQUOI ?

Pour ne pas engager un patient naïf aux opiacés dans ce traitement (risque de dépendance, de mésusage, de trafic...).

#### COMMENT ?

Proposer au patient une recherche urinaire d'opiacés, (morphine, héroïne, opium, codéine, pholcodine, buprénorphine et méthadone).



# Comment prescrire la BHD ?

## ► Durant le 1<sup>er</sup> mois

Prescrire pour une durée maximale de 7 jours.

## ► Puis progressivement

Au vu de l'observance et de l'absence de signe de mésusage, la prescription pourra atteindre 28 jours.

## À QUELLE POSOLOGIE PRÉSCRIRE LA BHD ?

---

### La posologie de stabilisation

- Supprime le syndrome de sevrage
- Réduit l'appétence aux opiacés (craving)
- Est en général comprise entre 8 et 12 mg/jour
- Atteinte en 2 semaines

### La posologie maximale selon l'AMM (autorisation de mise sur le marché)

- 16 mg / jour pour Subutex® et ses génériques
- 24 mg / jour pour Suboxone®

## VOIE D'ADMINISTRATION DE LA BHD

---

La voie sublinguale est la seule voie efficace et bien tolérée

- Ne pas avaler le ou les comprimés
- Attendre leur dissolution complète sous la langue



## MODE D'ADMINISTRATION DE LA BHD

---

Les comprimés ne sont pas sécables. En dehors de la phase d'initiation, 3 conditions à respecter :

- Prise quotidienne
- Prise en une seule fois
- Prise à heure fixe

## EN CAS DE DIFFICULTÉ

---

Pour obtenir une stabilisation ou lors d'une période de crise avec déstabilisation :

- Rapprocher les consultations et les prescriptions
- Solliciter l'avis d'un addictologue
- Orienter le patient vers une structure spécialisée : centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou une consultation hospitalière



# La substitution aux opiacés

## COMPARAISONS DES RÈGLES DE PRESCRIPTION

### Buprénorphine haut dosage BHD Subutex® et génériques, Suboxone®

**Statut** ▶

psychotrope, liste I suivant pour partie la réglementation des stupéfiants

**Prescripteurs** ▶

Tous médecins

**Support  
de prescription** ▶

Ordonnance sécurisée

**Règles de prescription** ▶

Mention en toutes lettres du dosage, du nombre d'unité thérapeutique par prise et du nombre de prise  
+ nom de la pharmacie choisie par le patient

**Durée maximale  
de prescription** ▶

28 jours

**Fractionnement  
et délivrance** ▶

Tous les 7 jours, sauf mention expresse du prescripteur  
« à délivrer en une seule fois »

**Renouvellement** ▶

Interdit

**Validité  
de la prescription** ▶

3 mois à compter de la date de prescription

**Quantité délivrable** ▶

La quantité couvrant le traitement ou la fraction de traitement

**Copie de la prescription** ▶

Archivage obligatoire pendant 3 ans

**Formalité  
administrative** ▶

Non obligatoire

## ET DE DISPENSATION / BHD ET MÉTHADONE



### Méthadone® sirop et gélule

Stupéfiant

- Prescription initiale réservée à certains prescripteurs\*
- Prescription de relai par tout médecin choisi par le patient en accord avec le prescripteur initial

Ordonnance sécurisée

Mention en toutes lettres du dosage, du nombre d'unité thérapeutique par prise et du nombre de prise + nom de la pharmacie choisie par le patient

14 jours pour Méthadone® sirop  
28 jours pour Méthadone® gélule

Tous les 7 jours, sauf mention expresse du prescripteur  
« à délivrer en une seule fois »

Interdit

A compter de la date de prescription, la durée prescrite

- Si l'ordonnance est présentée dans un délai  $\leq 72$  heures, la quantité couvrant le traitement ou la fraction de traitement prescrite
- Si l'ordonnance est présentée au-delà de 72 heures, la quantité de traitement ou la fraction de traitement restant à courir

Archivage obligatoire pendant 3 ans

Protocole 324-1 pour Méthadone®gélule

**\* Pour Méthadone®sirop :**  
médecin de CSAPA (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) ou médecin d'un établissement de santé (en hospitalisation, en consultation externe, en milieu pénitentiaire)

**\* Pour Méthadone® gélule :**  
médecin de CSAPA ou médecin de service hospitalier spécialisé dans les soins aux toxicomanes



# Les CSAPA\* de Bretagne et leurs antennes et consultations de proximité



## ● CSAPA DU TREGOR GOËLO LANNION

16, avenue du Général de Gaulle  
22 300 LANNION  
02 96 46 58 20

## ● CSAPA DE SAINT-BRIEUC

76, rue de Quintin  
22 000 SAINT-BRIEUC  
02 96 60 80 69

## ● CSAPA DU CHU DE BREST

2, avenue Foch  
29 200 BREST  
02 98 44 88 08

## ● CSAPA DE MORLAIX

74, rue de Brest  
29 672 MORLAIX  
02 98 62 64 02

## ● CSAPA DE QUIMPER

14, rue Marie Rose Le Bloch  
29 000 QUIMPER  
02 98 64 89 60

## ● CSAPA DU CH DE QUIMPERLÉ

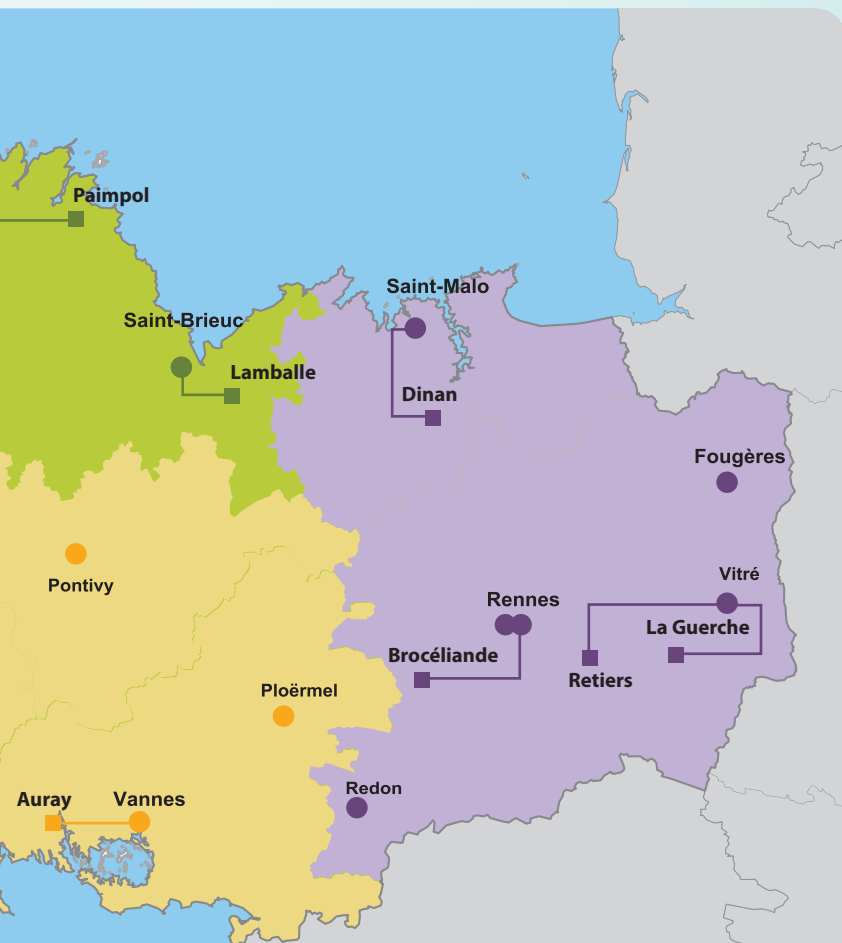
20 bis, avenue du Général Leclerc - BP 134  
29 391 QUIMPERLÉ cedex  
02 98 96 63 18

## ● CSAPA DE FOUGÈRES

133, rue de la forêt  
35 305 FOUGÈRES cedex  
02 99 17 73 91

## ● CSAPA DE REDON

Rue de galerne  
35 606 REDON cedex  
02 99 71 71 54



● \*CSAPA :  
centre de soins,  
d'accompagnement  
et de prévention  
en addictologie.

■ Antennes  
et consultations  
de proximité

● **CSAPA L'ENVOL**

4, boulevard de Strasbourg  
35 000 RENNES  
02 99 33 39 20

● **CSAPA DU CH GUILLAUME REGNIER**

39, rue Saint-Melaine  
35 000 RENNES  
02 22 51 41 40

● **CSAPA DE SAINT-MALO**

78, boulevard du Rosais  
35 400 SAINT-MALO  
02 99 21 22 30

● **CSAPA DU CH DE VITRÉ**

29, rue de Beauvais - Espace Coudé  
35 500 VITRÉ  
02 99 74 14 68

● **CSAPA DOUAR NEVEZ LORIENT**

39, rue de la Villeneuve - Centre de La Découverte  
Bâtiment 3 « Le Fastnet »  
56 100 LORIENT  
02 97 21 47 71

● **CSAPA DOUAR NEVEZ PLOERMEL**

25, boulevard Laënnec  
56 800 PLOERMEL  
02 97 73 39 81

● **CSAPA DOUAR NEVEZ PONTIVY**

29 bis, rue Jeanne d'Arc  
56 300 PONTIVY  
02 97 25 93 78

● **CSAPA DOUAR NEVEZ VANNES**

6, rue Capitaine Jude  
56 000 VANNES  
02 97 01 34 18



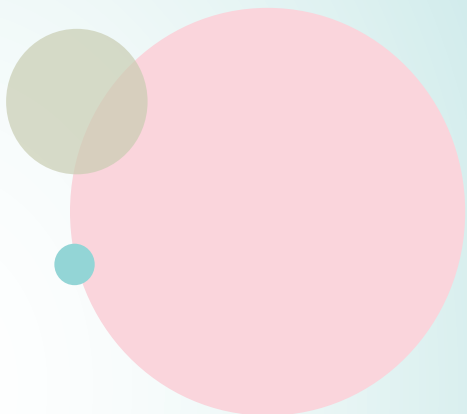
## Contacts

### ARS Bretagne

Direction de la santé publique  
Pôle Pharmacie et Produits de santé

Tél. : 02 99 33 34 46

Courriel : ars-bretagne-pharmacie@ars.sante.fr



Pour en savoir plus  
[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr)